

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 037-2015
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.94

Déposée le: 22.01.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Vanoni (Zollikofen, Les Verts) (porte-parole)
Rudin (Lyss, pvl)
Hügli (Biel/Bienne, PS)
Cosignataires: 18

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 818/2015 du 24 juin 2015
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption et classement**



Expérimentation animale dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé de faire faire les travaux de clarification nécessaires sur les thèmes suivants et de présenter un rapport à ce sujet assorti le cas échéant de propositions :

1. Dans quelle mesure et à quelles fins conduit-on dans le canton de Berne des expériences animales financées avec des fonds publics et détient-on des animaux à cet effet (à l'Université et dans le domaine hospitalier) ?
2. Quel regard le Conseil-exécutif porte-t-il sur l'évolution récente de l'expérimentation animale dans ces institutions publiques, face à son recul dans le secteur privé (ce que l'on constate au niveau national : augmentation dans le secteur public, recul dans le secteur privé) ?
3. Estime-t-il que les efforts entrepris pour réduire l'acuité de cette problématique (nombre des animaux d'expérimentation et gravité des interventions qui leur sont infligées) sont suffisants, ou se propose-t-il de prendre des mesures plus poussées?

4. Comment pense-t-il améliorer le pilotage central, la sensibilisation et l'état d'information aux niveaux de l'Université et de la Direction au sujet de l'expérimentation animale ?
5. Que pense-t-il de l'utilité de l'expérimentation animale et des fonds publics engagés dans ce domaine (vu les doutes qui se font jour sur la fiabilité des résultats et la possibilité de les transposer à l'homme) ?
6. Quels moyens pense-t-il engager pour promouvoir la recherche de solutions de rechange et faire progresser la recherche sans expérimentation animale ?

Développement :

Le crédit inscrit au programme de la session de janvier 2015 pour un nouveau bâtiment de laboratoires à l'Université de Berne a permis de voir que dans le canton de Berne aussi, on consacre des fonds publics à l'expérimentation animale, à l'élevage et à la détention des animaux nécessaires à cet effet. Les conditions de ces méthodes douteuses sont définies au niveau fédéral. Le canton de Berne a l'obligation légale en tant qu'autorité d'exécution, d'autorisation et de contrôle et aussi en tant que propriétaire, d'exploitant et de bailleur de fonds des instituts de recherche, d'éviter les expériences superflues et de limiter le nombre des animaux utilisés et les souffrances qui leur sont infligées.

D'autant que selon la statistique la plus récente des organismes de protection des animaux (2013), le canton de Berne est le quatrième des cantons quant au nombre des expériences animales menées (en termes généraux comme dans la recherche fondamentale financée par des fonds publics, qui a utilisé 27 959 animaux en 2013). Il n'y a pas cependant de vue d'ensemble cantonale sur la pratique de l'expérimentation animale et les efforts entrepris pour réduire le nombre de ces expériences et les éviter. En tous cas, avant la discussion au Grand Conseil du crédit en question, il n'y avait pas de telle récapitulation ni de pilotage central et universitaire.

Au niveau fédéral, un rapport du Contrôle des finances a instauré la transparence il y a déjà cinq ans sur la détention des 330 000 animaux voués à l'expérimentation animale dans les universités suisses (écoles polytechniques comprises). Les coûts étaient alors chiffrés à 82 millions de francs par année (dont 33 couverts par la Confédération). En 2012, le Conseil national a chargé le Conseil fédéral, en réalisation d'un postulat de sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture CSEC, d'exposer dans un rapport les moyens permettant de renforcer la recherche de solutions de rechange et de faire progresser la recherche sans expérimentation animale. Le rapport, qui aurait dû être remis depuis longtemps, devait également exposer les différents moyens pouvant permettre aux instituts et chercheurs et chercheuses soutenus avec des fonds publics de recourir à des méthodes de rechange afin de réduire le nombre d'animaux utilisés pour les expériences.

Vu l'ampleur de l'expérimentation animale et son financement avec des fonds publics dans le canton de Berne, il faut un rapport cantonal concernant la situation actuelle, l'évolution qui y a conduit et la manière dont sera abordée dorénavant la problématique. Ce serait une contribution aux efforts entrepris par la Confédération pour réduire l'expérimentation animale et proposer des méthodes de rechange. Il faut cependant aussi un rapport cantonal assorti d'une stratégie viable afin que puissent progresser les efforts consentis en parallèle au niveau des universités, des hôpitaux et des instituts de recherche.

Réponse du Conseil-exécutif

En Suisse, l'expérimentation animale est soumise à autorisation depuis l'introduction de la première loi sur la protection des animaux en 1978. L'octroi des autorisations relève de la compétence du service cantonal de protection des animaux placé sous la direction du vétérinaire cantonal, en l'occurrence le Service vétérinaire. Ce dernier sollicite la Commission cantonale des expériences sur animaux en vue d'une prise de position. La commission précitée décide d'autoriser ou non les demandes présentées sur la base de la législation fédérale sur la protection des animaux et du principe des 3 «R» (reduce-refine-replace ou réduction-réforme-remplacement des expériences animales). Il convient également d'examiner s'il existe des alternatives à l'expérience prévue. Seules peuvent être autorisées les demandes d'expérimentation pour lesquelles il est établi, après pesée des intérêts, qu'elles n'occasionneront ni douleurs, ni maux, ni dommages, ni états d'anxiété disproportionnés au vu des connaissances qu'elles doivent permettre d'acquérir. Le vétérinaire cantonal se base sur la proposition de la commission pour se prononcer et accorder, le cas échéant, une autorisation de trois ans maximum. Ensuite, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) dispose de 30 jours pour recourir contre les autorisations d'expérimentation animale octroyées.

La détention et l'élevage des animaux d'expérience requièrent également une autorisation. Celle-ci est établie pour dix ans au maximum. La production d'animaux génétiquement modifiés nécessite une autorisation supplémentaire. Le Service vétérinaire et les membres de la Commission cantonale des expériences sur animaux contrôlent annuellement les élevages d'animaux d'expérience et le déroulement des expérimentations selon les consignes de la législation fédérale sur la protection des animaux.

L'OSAV publie une statistique annuelle de toutes les expériences effectuées sur les animaux en Suisse. Le Service vétérinaire lui fournit les données correspondantes. De plus, il établit et publie sur son site Internet un rapport sur les autorisations octroyées en la matière dans le canton de Berne.

Question 1

En 2013, 88 502 animaux ont été utilisés pour des expériences dans le canton de Berne. Les plus de 50 000 poules employées pour les essais de nourrissage (degré de gravité DG 0 – absence de contrainte) représentent l'essentiel de cette catégorie. 134 animaux (poissons, rats et souris) ont fait l'objet d'expériences leur occasionnant une contrainte (DG 3).

Espèce animale	DG 0	DG 1	DG 2	DG 3	Total
Rongeurs de laboratoire	10 185	10 797	3 184	99	24 265
Lapins, chiens, chats	927	270	0	0	1 197
Animaux de rente	764	1 000	45	17	1 826
Divers mammifères	64	43	118	0	225
Animaux autres que mammifères	59 747	1 212	12	18	60 989
Total	71 687	13 322	3 359	134	88 502

Tableau 1 : animaux d'expérience utilisés dans le canton de Berne en 2013, classement par degré de gravité (source : statistique des expériences sur animaux de l'OSAV)

Une grande part des animaux utilisés à l'université dans des expériences de degré de gravité 0 et 1 ne sont pas détenus dans des élevages dédiés aux expériences mais sont des animaux de rente ou domestiques appartenant à des particuliers : ces derniers ont alors donné leur consentement au relevé de données ou au prélèvement d'échantillons sanguins aux fins de la recherche. La grande majorité des animaux d'expérience détenus au sein de l'université et de l'Hôpital de l'Île sont des rongeurs de laboratoire. Seule une minorité d'entre eux sont soumis à des expériences de degré de gravité 2 et 3.

L'Université de Berne (y c. Hôpital de l'Île) a utilisé 32 384 animaux, essentiellement pour des expériences peu ou pas contraignantes (degré de gravité 0 un 1).

Catégorie d'institut	DG 0	DG 1	DG 2	DG 3	Total
Université, hôpitaux	17 547	11 412	3 325	100	32 384
Confédération, cantons	558	466	34	34	1 092
Industrie	20	805	0	0	825
Autres	53 562	639	0	0	54 201
Total	71 687	13 322	3 359	134	88 502

Tableau 2: utilisation d'animaux d'expérience dans le canton de Berne en 2013, classement par institution (source : statistique des expériences sur animaux de l'OSAV)

27 775 animaux sont destinés à la recherche fondamentale, soit la plupart des animaux d'expérience utilisés par l'université et l'Hôpital de l'Île.

Catégorie d'institut	Recherche fondamentale	Recherche Développement Contrôle qualité	Diagnos-tique	Education & formation	Toxico-logie	Autres	Total
Université, Hôpital de l'Île	27 775	69	185	514	147	3 694	32 384
Confédération, cantons	177	180	30	72	78	555	1 092
Industrie	0	805	0	20	0	0	825
Autres	7	180	0	465	0	53 549	54 201
Total	27 959	1 234	215	1 071	225	57 798	88 502

Tableau 3 : utilisation d'animaux à des fins de recherche dans le canton de Berne en 2013 (source : statistique des expériences sur animaux de l'OSAV)

Question 2

Au regard des dix dernières années, aucune hausse généralisée du nombre d'animaux utilisés pour des expériences universitaires n'est constatée dans le canton de Berne. Comme au niveau suisse, une tendance à la baisse se dessine même dans le secteur de l'industrie. Dans ce

dernier, les animaux sont essentiellement employés pour la production et le contrôle de vaccins. Or dans certains cas, des méthodes autres que l'expérimentation animale ont pu être appliquées. Par ailleurs, les entreprises ont tendance à regrouper, voire à délocaliser leurs sites. L'entreprise Berna Biotech par exemple, qui fait partie d'un groupe néerlandais, a mis un terme à sa production de vaccins, et partant, à l'expérimentation animale dans le canton de Berne fin 2008.

Catégorie d'institut	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Université, hôpitaux	17 341	24 954	44 990	43 053	40 422	27 297	37 469	32 667	43 430	32 384	344 007
Confédération, cantons	4 031	3 250	3 520	7 911	31 084	16 554	17 423	6 712	2 274	1 092	93 851
Industrie	11 042	5 838	3 821	3 234	2 216	341	7 837	7 950	1 443	825	44 547
Autres	50 036	50 060	47 668	46 147	51 356	45 579	33 151	53 294	54 740	54 201	486 232
Total	82 450	84 102	99 999	100 345	125 078	89 771	95 880	100 623	101 887	88 502	968 637

Tableau 4 : utilisation d'animaux d'expérience par institution et par année dans le canton de Berne (source : statistique des expériences sur animaux de l'OSAV)

Question 3

La baisse sensible du nombre d'animaux utilisés observée au cours des dix dernières années dans les catégories 2 et 3 témoigne de l'efficacité des efforts fournis pour réduire les expériences contraignantes et de la parcimonie avec laquelle les autorisations sont octroyées par les autorités compétentes. Aussi le Conseil-exécutif ne voit-il aucune nécessité d'agir. Du reste, les instituts de recherche voient par eux-mêmes un intérêt à réduire le nombre d'animaux d'expérience, que ce soit pour des motifs éthiques ou financiers.

DG	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
0	52 307	55 097	68 668	71 202	90 608	71 054	65 038	76 723	74 551	71 687	696 935
1	21 536	23 869	24 268	23 578	28 613	11 699	25 361	18 250	22 592	13 322	213 088
2	4 467	3 903	6 015	4 797	5 326	5 030	3 682	4 270	4 137	3 359	44 986
3	4 140	1 233	1 048	768	531	1 988	1 799	1 380	607	134	13 628
Total	82 450	84 102	99 999	100 345	125 078	89 771	95 880	100 623	101 887	88 502	968 637

Tableau 5: utilisation d'animaux d'expérience par degré de gravité et par année dans le canton de Berne (source : statistique des expériences sur animaux de l'OSAV)

La recherche fondamentale, telle que pratiquée par l'université et l'Hôpital de l'Île ou encore par l'industrie pharmaceutique, ne peut souvent pas mettre en œuvre les alternatives ayant permis aux industries de réduire le nombre d'animaux utilisés. Il est vrai que les procédés industriels de fabrication et de contrôle des vaccins ainsi que les tests de validité ou de sécurité ont vu le nombre d'animaux d'expérience drastiquement réduit par le recours aux méthodes impliquant des cultures et des modèles cellulaires. Mais d'importants domaines de pointe de la recherche en sciences de la vie continuent d'être tributaires des expériences sur les animaux pour pouvoir étudier des interactions complexes aux niveaux biochimique et cellulaire. Les souris de laboratoire, notamment, avec leurs caractéristiques précisément définies, continuent d'être utilisées de par le monde dans la recherche fondamentale en biomédecine afin de faire avancer l'étude de maladies particulières, entre autres questions très spécifiques. Aucune alternative n'étant en vue à ce jour, les études visant à éclaircir le rôle d'un gène ou d'un produit du gène particulier dans l'ensemble de l'organisme devront continuer à recourir aux souris de laboratoire.

Question 4

La Faculté de médecine de l'Université de Berne dispose d'un chargé de la protection des animaux directement subordonné au doyen. Il a pour principale mission de veiller à ce que la procédure d'autorisation pour l'expérimentation animale et les expériences menées dans le cadre des autorisations correspondantes respectent la législation en vigueur. Il assume également des tâches de mise en réseau et de coordination et sert d'interlocuteur pour la direction de l'université, la faculté, les directions des élevages d'animaux d'expérience ainsi que les organes du législateur. Des échanges réguliers avec le Service vétérinaire et la Commission cantonale des expériences sur animaux se déroulent également dans ce cadre. L'optimisation du pilotage et de l'information concernant les expériences sur les animaux ne relève pas seulement du Conseil-exécutif mais aussi des institutions scientifiques.

La Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS, désormais *swissuniversities*) a créée en 2012 déjà le *Swiss Animal Facilities Network* (SAFN). Le comité stratégique (*strategic board*) de ce réseau est dirigé par le Professeur Christian Leumann, recteur désigné et vice-recteur de la Recherche à l'Université de Berne. Le SAFN a pour objectif, entre autres, d'enregistrer les détentions d'animaux d'expériences planifiées à l'avenir par les hautes écoles et universités suisses ainsi que d'harmoniser et d'améliorer les normes de détention. En outre, il est chargé de déterminer l'opportunité de mettre en place un centre universitaire suisse d'élevage (de souris uniquement). Ces mesures devraient faciliter l'échange d'animaux d'expérience entre sites de recherche et réduire le nombre d'animaux requis.

Question 5

Le Conseil-exécutif accorde une grande importance à la recherche médicale de pointe, qui joue un rôle important en vue de l'étude et du traitement des maladies de l'être humain et des animaux. La recherche contribue également à la promotion de l'économie et de l'innovation. Réputée pour ses compétences médicales, l'Université de Berne dispose d'un Pôle de recherche national baptisé Trans Cure. Les travaux de recherche menés à Berne ont notamment pour objectif de jeter des ponts entre la recherche de laboratoire et la recherche clinique (recherche orientée vers le patient). Le site médical bernois se distingue entre autres par la qualité des activités de recherche menées à l'Hôpital de l'Île et à l'université.

L'expérimentation animale vise à accroître les connaissances scientifiques dans les divers domaines de la recherche. La recherche fondamentale en biomédecine et les domaines de pointe de la recherche en sciences de la vie continuent d'être tributaires de l'expérimentation sur les animaux. Aucune méthode n'a été jusqu'ici développée qui présente la même force probante et apporte une réelle valeur ajoutée scientifique, notamment pour l'étude de maladies engendrées ou influencées par la modification des fonctions des gènes (entre autres, fibrose kystique, maladies auto-immunes ou neurodégénératives).

Question 6

La recherche de solutions de rechange est encouragée au niveau national. La Confédération soutient en effet les projets réalisés dans le domaine des effets 3R (réduction, réforme, remplacement de l'expérimentation animale) via la Fondation Recherches 3R (www.forschung3r.ch). Quant au Fonds national suisse, il examine la possibilité de définir, dans le cadre de son cycle de sélection, un programme de recherche national sur le thème des 3R sur mandat de l'OSAV.

L'Université de Berne participe d'ailleurs depuis 1988 déjà à la mise en œuvre des principes 3R dans la recherche et dispose de la seule chaire professorale de Suisse sur la protection des animaux (priorité : remplacement, réduction et amélioration des expériences animales selon les principes 3R). Entre 2011 et 2014, la Fondation Recherches 3R a soutenu neuf projets de l'Université de Berne pour un montant total dépassant 945 000 francs.

Le nouveau bâtiment universitaire prévu (Murtenstrasse 20-30) sert la demande exprimée dans le postulat, soit la réduction et l'amélioration des expériences animales à l'Université. Une détention optimale des animaux qui y sont destinés est déterminante : des animaux en bonne condition sont indispensables à des expériences susceptibles d'être reproduites et aux résultats parlants. Le but des installations projetées est de centraliser l'élevage et d'opérer une césure claire entre l'élevage et les expériences. Les animaux d'expérience se voient ainsi offrir les meilleures conditions possibles et leur détention, de l'hébergement aux soins apportés, est ainsi optimisée.

Destinataire :

- Grand Conseil